

# Degat des eaux sous un toit

## Par lolo38, le 27/06/2011 à 15:56

## Bonjour,

je suis locataire et j'ai un degat des eaux qui doit provenir d'un dessous de toit et suite a cela j'ai un enorme trou dans mon plafond depuis plus de deux ans le proprietaire ne veut rien faire quand il pleut je suis obliger de mettre une grosse bassine quel est la solution

doit je contacter mon assurance sachant que la fuite vient du toit merci d'avance

## Par mimi493, le 27/06/2011 à 16:38

Parce que vous n'avez pas contacté votre assurance pour faire la déclaration de sinistre dès constat du dégat des eaux ?

### Par Iolo38, le 28/06/2011 à 08:27

### bonjour

non je n'est pas contacter mon assurance

je penser que les traveaux etait a la charge du proprietaire sachant qu'il n'y a aucun locataire a l'etage en dessus ce n'est qu'un dessous de toit ou il y a des fissure et infiltration d'eau merci